

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction  
de la pauvreté et du financement du développement**Quatrième session**Bangkok et en ligne, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de l'orientation future du sous-programme****Examen de l'orientation future du sous-programme****Note du secrétariat***Résumé*

Le manque de ressources financières est l'un des principaux défis auxquels font face les pays de l'Asie et du Pacifique dans la réalisation des objectifs liés au climat et qui sont communs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris. Comme les ressources financières sont limitées, il serait donc prudent d'élaborer des stratégies de financement qui soutiennent la réalisation de ces deux programmes. Dans ce contexte et compte tenu des demandes d'aide formulées récemment par certains États membres, le secrétariat présente dans le présent document une vue d'ensemble du financement des activités de développement qui seront menées dans le cadre du sous-programme dans un avenir proche.

Plus précisément, le secrétariat a défini quatre domaines techniques dans lesquels un soutien en matière de recherche et d'assistance technique est et sera fourni aux États membres dans le cadre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement et d'autres sous-programmes, à savoir : a) le financement d'une transition énergétique juste en Asie et dans le Pacifique ; b) l'intégration de considérations relatives au financement durable dans le secteur financier, ce qui impliquerait de développer des pratiques bancaires et des marchés de capitaux durables, notamment en soutenant l'émission d'obligations vertes et durables, en continuant les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature ou du climat et en faisant en sorte que les régulateurs financiers gèrent les risques climatiques ; c) le financement de solutions fondées sur la nature, en gardant à l'esprit le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les objectifs de développement durable 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre) ; d) la création de réserves de projets verts à même d'intéresser une diversité d'investisseurs, en particulier ceux situés en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement est invité à faire part des expériences en matière d'élaboration de stratégies visant à financer les objectifs communs au Programme 2030 et à l'Accord de Paris (et, le cas échéant, au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal) et à fournir des orientations sur les quatre domaines techniques décrits ci-dessus. Cela permettrait de définir de meilleures pratiques et de créer des partenariats régionaux. Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations sur la manière dont le secrétariat peut devenir une

\* ESCAP/CMPF/(4)/1.

plateforme plus dynamique pour donner davantage d'écho aux pays de l'Asie et du Pacifique dans les processus financiers mondiaux connexes, ainsi que sur la manière dont il peut faciliter une collaboration régionale et mondiale efficace et la recherche de consensus dans les domaines du financement du développement énoncés dans le document.

## I. Introduction

1. Grâce au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment ses 17 objectifs de développement durable et ses 169 cibles, les États s'efforcent de mettre en place des voies de développement résilientes, inclusives et durables. Dans le cadre de l'Accord de Paris, ils se sont engagés à établir des contributions déterminées au niveau national et à prendre des mesures au niveau national conformément à l'objectif de limitation du réchauffement général<sup>1</sup>. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comprend quatre objectifs axés sur les résultats à atteindre d'ici à 2050, et 23 cibles à atteindre d'ici à 2030. La plupart des pays de l'Asie et du Pacifique ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans ces accords mondiaux.

2. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat<sup>2</sup>, des mesures accélérées doivent être prises au cours de cette décennie pour s'adapter aux changements climatiques et combler l'écart entre les plans d'adaptation existants et l'action nécessaire. Par ailleurs, pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, il est nécessaire de réduire considérablement, rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs. Plus précisément, les émissions auraient déjà dû commencer à baisser en 2023 et devront être réduites de près de moitié d'ici à 2030. En outre, comme le climat, les écosystèmes et la société sont étroitement liés, la conservation efficace et équitable d'environ 30 à 50 % des terres, de l'eau douce et des océans contribuera à assurer la santé de la planète<sup>3</sup>. Il est urgent d'assurer un financement important, ainsi que la planification et le développement efficaces de stratégies pour ce financement, afin d'accélérer les progrès vers la concrétisation des objectifs et des engagements mondiaux et des priorités nationales.

3. Dans le même temps, l'évolution récente de la situation économique, notamment la hausse des taux d'intérêt due à l'inflation, les perspectives de croissance économique peu optimistes et l'augmentation du niveau de la dette publique, a limité à la fois le montant des financements disponibles et les conditions (durée, coût et critères) de ces financements. En outre, il est devenu plus difficile d'attirer les bonnes volontés politiques aux niveaux national et international pourtant nécessaires à l'octroi de ces financements. Dans une telle situation, les gouvernements et les entités financières privées de la région devront faire des choix de plus en plus complexes. Concrètement, il faudra que les flux financiers et les investissements soient en accord aussi bien avec le Programme 2030 qu'avec l'Accord de Paris et, si possible, avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Bien que ces trois

<sup>1</sup> Voir [https://unfccc.int/most-requested/key-aspects-of-the-paris-agreement#:~:text=4\)%20%E2%80%93%20The%20Paris%20Agreement%20establishes,domestic%20measures%20to%20achieve%20them](https://unfccc.int/most-requested/key-aspects-of-the-paris-agreement#:~:text=4)%20%E2%80%93%20The%20Paris%20Agreement%20establishes,domestic%20measures%20to%20achieve%20them).

<sup>2</sup> *Climate Change 2023: Synthesis Report – Summary for Policymakers, Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Core Writing Team, Hoesung Lee and José Romero, dir. publ. (Genève, 2023).

<sup>3</sup> Ibid.

programmes aient des objectifs et des instruments et processus de mise en œuvre distincts, ils sont liés. Ainsi, afin d'éviter la répétition inutile d'activités et d'utiliser de manière optimale des ressources financières limitées, il est judicieux d'essayer d'adapter les contributions en fonction des résultats attendus. Le secrétariat reconnaît que les efforts déployés par chaque pays pour répondre aux exigences de ces trois programmes interdépendants - désignés dans le présent document comme les trois programmes - sont guidés par les priorités, les besoins et les engagements nationaux.

4. Une recherche et une assistance technique ciblées et des débats intergouvernementaux axés sur des objectifs précis peuvent contribuer à libérer davantage de financements mieux adaptés aux besoins de chaque pays et aux engagements pris au titre de ces trois programmes. Ce sont les activités essentielles de l'orientation future à court terme revue des initiatives devant être menées dans le cadre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement. Le travail déjà accompli et, surtout, les enseignements à retenir sur la meilleure façon de faciliter, de mobiliser et de structurer les flux financiers contribuent également à différents processus multilatéraux mondiaux dans lesquels le secrétariat et les États membres sont déjà engagés. En outre, le secrétariat entend continuer de partager les expériences et les enseignements importants de la région Asie-Pacifique afin de mieux structurer le discours mondial et d'y contribuer en cette période de grands changements.

5. Le présent document est organisé comme suit : la section II comprend des informations sur les demandes d'assistance de plus en plus nombreuses des États membres de la région dans les domaines du financement du développement en lien avec les trois programmes ; la section III présente les quatre domaines techniques sur lesquels le secrétariat entend mener des activités au titre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement en accord avec les trois programmes, ainsi que les types d'assistance qu'il peut fournir ; la section IV présente les questions soumises à l'examen du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement.

## **II. Augmentation des demandes d'assistance des États membres dans les domaines du financement du développement en lien avec les trois programmes**

6. Au cours des derniers mois, le secrétariat a reçu plusieurs demandes formelles et informelles d'assistance technique de la part d'États membres dans certains domaines du financement du développement, notamment :

a) Des demandes d'organisation et de facilitation d'activités de transmission du savoir entre pairs sur le financement de la transition énergétique juste dans la région et, en particulier, sur les partenariats pour la transition énergétique juste récemment lancés en Indonésie et au Viet Nam. Certains États membres ont également exprimé le souhait d'en savoir plus sur les partenariats pour une transition énergétique juste lancés en Afrique du Sud et au Sénégal ;

b) Des demandes d'assistance technique et de supports de connaissances sur l'émission d'obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité, ainsi que sur l'approfondissement des marchés de capitaux par l'adoption de normes vertes de plus en plus strictes ;

c) Des demandes d'assistance technique, de services consultatifs et de recherche analytique sur la mise en place de politiques, de normes et de stratégies de financement durable pour le secteur bancaire ;

d) Des demandes d'assistance technique et de services consultatifs sur les instruments novateurs de financement durable, notamment les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature ou du climat ;

e) Des demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités pour l'élaboration de cadres financiers fondés sur la nature ;

f) Des demandes de renforcement des capacités et d'analyse sur la mise en place de processus à même de créer des réserves de projets verts viables pour une diversité d'investisseurs, en particulier ceux situés en Asie et dans le Pacifique.

7. En outre, le secrétariat a déjà commencé à mener les activités suivantes<sup>4</sup> :

a) Il aide le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à élaborer une feuille de route sur le financement durable à l'intention des États membres de l'ASEAN qui comprend des recommandations sur les mesures à prendre pour développer un écosystème de financement durable, organisé par secteur et par priorité ;

b) Il appuie, en tant que membre du Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement de l'action climatique, la rédaction d'un rapport de suivi pour la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis) en décembre 2023.

8. La nature de ces demandes de plus en plus liées montre une augmentation des besoins d'assistance dans la région en vue de faciliter, de mobiliser et de structurer les financements publics et privés qui sont les mieux adaptés aux circonstances particulières des pays, ainsi qu'à leurs priorités et engagements nationaux au titre des trois programmes.

9. Le fait que de nombreux pays doivent mobiliser d'urgence des fonds publics et privés supplémentaires pour financer les efforts visant à atteindre les objectifs des trois programmes rend les choses beaucoup plus complexes dans plusieurs domaines. Par exemple, les gouvernements doivent allouer des fonds de manière équilibrée entre les objectifs. Des stratégies de financement mises en œuvre avec succès dans un pays ont donc de fortes chances d'être applicables à d'autres pays. Ceci est d'autant plus important que de nombreux décideurs politiques, régulateurs et entités financières privées se demandent comment augmenter le volume et la cadence des financements qui correspondent à ces domaines. La mise en commun des travaux de recherche et des supports de connaissances qui traitent de questions propres à un pays dans toute la région et en particulier entre les pays qui connaissent des circonstances similaires est de plus en plus indispensable. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a un rôle important à jouer en tant que plateforme intergouvernementale la plus inclusive de la région Asie-Pacifique et en tant qu'entité essentielle qui aide les États à adhérer aux cadres mondiaux et à respecter leurs engagements en matière de développement durable et de changements climatiques.

---

<sup>4</sup> Voir également ESCAP/CMPF(4)/4, par. 26 et 34 i).

10. À l'échelle mondiale, les initiatives visant à réformer les processus multilatéraux afin de stimuler le financement de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, ainsi que du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, prennent de l'ampleur, notamment en ce qui concerne la rationalisation des stratégies des banques multilatérales de développement. Ces réformes devraient permettre de mobiliser davantage de financements qui devront intégrer plus efficacement les objectifs des trois programmes. Pleinement conscient de ces récentes évolutions, le secrétariat entend aider les États membres dans les domaines décrits ci-dessous (voir section III). En Asie et dans le Pacifique, cela donnera aux pays qui connaissent des circonstances et des difficultés similaires une occasion de s'associer aux initiatives de coopération régionale, de renforcer les plateformes régionales, y compris celle fournie par la CESAP, et de promouvoir la mise en commun des meilleures pratiques concernant le financement des activités visant à atteindre les objectifs des trois programmes.

11. Grâce aux activités menées dans le cadre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement, et en étroite collaboration avec ses partenaires, la CESAP continuera à faire entendre et à relayer plus largement le point de vue des pays de l'Asie et du Pacifique dans les processus et les discours multilatéraux mondiaux. Les partenaires comprennent déjà des banques multilatérales de développement, des institutions mondiales de premier plan et d'autres entités des Nations Unies mobilisées dans les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement. En outre, ces efforts mettent à profit le travail accompli dans le cadre de plusieurs autres sous-programmes de la CESAP et contribueront à la mise en œuvre de la résolution 79/1 de la CESAP sur l'accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable.

### III. **Orientation future du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement**

12. Les demandes d'assistance de plus en plus nombreuses formulées par les États membres dans le cadre du sous-programme relèvent de quatre domaines techniques liés au financement du développement : le financement d'une transition énergétique juste ; l'intégration de considérations relatives au financement durable dans le secteur financier ; le financement des solutions fondées sur la nature ; la création de réserves de projets verts. Dans ces quatre domaines techniques, sous réserve qu'elle dispose de suffisamment de temps et de ressources, la CESAP fournira une assistance en accord avec les trois piliers sur lesquels reposent les activités du secrétariat, en fonction des besoins des pays. En d'autres termes, elle mènera des travaux de recherche et élaborera des supports de connaissances précis, fournira des services consultatifs ciblés, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités et facilitera les débats intergouvernementaux axés des objectifs précis afin de promouvoir la transmission du savoir entre pairs. Dans le même temps, la CESAP fera en sorte que les flux financiers publics et privés soient en accord avec les objectifs des trois programmes, en fonction des circonstances nationales.

13. **Financement d'une transition énergétique juste.** Les pays de l'Asie et du Pacifique doivent trouver d'urgence des moyens de financer une transition énergétique juste, conformément à leurs contributions déterminées au niveau national et au Programme 2030. Parmi les moyens envisageables, on peut citer la mise en place de partenariats de financement multipartites réunissant des acteurs du financement concessionnel, privé et public ; l'appui

au financement d'activités visant à éliminer progressivement le charbon et les autres combustibles fossiles ; le maintien d'un environnement favorable en soutenant les régulateurs financiers et les décideurs ; le déblocage de davantage de fonds en monnaie locale par les investisseurs privés.

14. **Intégration de considérations relatives au financement durable dans le secteur financier.** Dans ce domaine, les pays pourraient développer des marchés et des instruments financiers et bancaires durables, ce qui comprend l'émission d'obligations vertes et l'adoption de pratiques de prêt durables et de conversions de dettes en mesures en faveur de la nature ou du climat. Ils pourraient également aider les régulateurs financiers et les décideurs à rendre le système financier plus écologique dans la région.

15. **Solutions fondées sur la nature.** Dans ce domaine, les pays pourraient évaluer les difficultés et les possibilités liées à l'élaboration de stratégies de financement fondées sur la nature, aider à déterminer les interventions de financement fondées sur la nature les plus adaptées et aider les régulateurs financiers et les décideurs à intégrer progressivement des considérations liées à la nature dans leurs systèmes financiers, dans le cadre de mesures visant à respecter les engagements pris au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

16. **Création de réserves de projets verts.** Au niveau mondial comme au niveau régional, il est de plus en plus généralement admis que les réserves actuelles de projets ne comprennent pas suffisamment de projets prêts à recevoir des investissements à l'échelle et à la vitesse nécessaires pour atteindre les objectifs convenus par les gouvernements, et ceci pour plusieurs raisons : le coût plus élevé du capital qui contraint les projets à générer des taux de rendement substantiels ; les coûts supplémentaires liés au respect des normes environnementales, climatiques et, de plus en plus, des normes fondées sur la nature, qui s'ajoutent aux exigences financières traditionnelles ; la relative rareté des financements en monnaie locale, qui expose les projets à des risques de change ; le manque de capacité et de compréhension des promoteurs de projets en ce qui concerne les exigences des différents investisseurs, qui est souvent le fait d'un dialogue insuffisant entre les investisseurs et les promoteurs aux premiers stades du développement du projet. En ce qui concerne la création de réserves de projets verts, la CESAP répondra aux demandes de renforcement des capacités et collaborera avec les décideurs et les agences gouvernementales en vue de surmonter les difficultés susmentionnées, notamment en facilitant le dialogue entre les États, les investisseurs et les fournisseurs de subventions et de prêts concessionnels. La CESAP ne s'occupera pas elle-même de constituer des réserves de projets, car les investisseurs et les promoteurs de projets sont plus à même de s'acquitter efficacement de cette tâche, mais elle aidera les pays à mettre en place de meilleurs processus pour développer ces réserves à grande échelle et s'assurera qu'elles sont en accord avec les trois programmes, dans la mesure du possible.

17. Les quatre domaines techniques sont étroitement liés. L'élaboration de politiques et d'outils de financement durable pour le secteur bancaire et les marchés de capitaux pourrait, par exemple, accroître le financement d'une transition énergétique juste. Les activités visant à aider les pays à constituer des réserves de projets verts à même de renforcer le financement d'une transition énergétique juste bénéficieraient d'une augmentation des flux financiers durables provenant des cadres de financement durable. Aider les pays à créer des solutions de financement fondées sur la nature pourrait également leur permettre d'obtenir les produits de leurs actifs fondés sur la nature lorsque le financement est limité. De plus, cela montrerait aux régulateurs financiers comment intégrer les normes relatives à la nature et à la

biodiversité dans le système financier. La rencontre des acteurs publics et privés du financement autour des quatre domaines techniques favoriserait une coopération plus approfondie entre eux et améliorerait la cohérence du système financier, ce qui contribuerait à atteindre les objectifs de financement des pays dans le cadre des trois programmes. Les enseignements tirés au niveau national peuvent être partagés avec d'autres pays qui connaissent des circonstances similaires, leur permettant ainsi de sauter certaines étapes du développement et d'utiliser efficacement des ressources limitées. En outre, la coopération régionale peut créer des possibilités d'harmonisation des cadres de financement durable, en augmentant l'interopérabilité entre les cadres dans la région et en créant de l'efficacité en matière de coûts de financement pour tous les investisseurs.

#### **IV. Questions portées à l'attention du Comité**

18. Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement est invité à faire part des expériences des pays en matière d'élaboration de stratégies visant à financer la réalisation des objectifs communs au Programme 2030 et à l'Accord de Paris (et, le cas échéant, au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal), en gardant à l'esprit l'évolution actuelle de l'environnement économique et en vue d'élaborer des pratiques exemplaires et de mettre en place des partenariats régionaux.

19. Le Comité est également invité à partager des retours d'expériences et des propositions sur la manière de créer des partenariats de manière plus efficace et efficiente dans la région, en particulier entre les pays qui connaissent des circonstances similaires.

20. Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations sur la manière dont le secrétariat peut devenir une plateforme plus dynamique pour donner davantage d'écho aux pays de l'Asie et du Pacifique dans les processus financiers mondiaux connexes, ainsi que sur la manière dont il peut faciliter une collaboration régionale et mondiale efficace et la recherche de consensus dans les domaines du financement du développement énoncés dans le présent document.